

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-AC134

présenté par  
M. Clavet**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	5 000 000	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	5 000 000
<b>TOTAUX</b>	5 000 000	5 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 5 000 000 euros pour l'action n° 03 « Patrimoine des musées de France » du programme n° 175 « Patrimoines » et de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 06 « Action culturelle internationale » du programme n° 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture ».

Dans un contexte de restrictions budgétaires et d'urgence économique, il est crucial de **prioriser les actions qui bénéficient directement aux Français**. Cet amendement propose donc une **réduction des crédits alloués à certaines actions culturelles internationales**.

Mais plutôt que de financer des projets à l'international, souvent peu visibles pour les citoyens français, il est plus pertinent de **réorienter ces fonds vers nos musées régionaux**, véritables piliers de notre patrimoine et de notre identité nationale. Des lieux comme le **Louvre-Lens** jouent un rôle déterminant dans la démocratisation de la culture et dans le développement économique des territoires, et méritent de voir leur soutien financier revalorisé.

Cet amendement permet ainsi de **rééquilibrer l'effort budgétaire en faveur des priorités nationales**, de **renforcer le budget de nos musées**, tout en maintenant une approche raisonnée des actions culturelles internationales.